



DÉCLARATION D'OTTAWA

Au nom d'une francophonie canadienne en santé

NOUS, les acteurs et actrices du milieu de la santé en français, **reconnaissons** que :

- Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes doivent pouvoir jouir, en vertu de la Loi canadienne sur la santé, d'un accès universel et intégral à des services publics de santé qui assurent un bien-être physique et mental amélioré;
- La Constitution canadienne, la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi sur les langues officielles garantissent aux communautés francophones et acadienne vivant en situation minoritaire le droit de vivre, de s'éduquer et de s'épanouir dans leur langue et reconnaissent que la santé des communautés est intimement liée à la vitalité de celles-ci;
- La culture et, par extension, la langue et la situation minoritaire sont au nombre des principaux déterminants de la santé des membres des communautés;
- Des étapes essentielles de rattrapage ont été réalisées au fil des ans et certains efforts ont permis de donner accès à des services de santé en français;
- Des iniquités et des obstacles à l'atteinte des résultats souhaités et inhérents à la situation des communautés francophones en situation minoritaire persistent. À ce chapitre, notons que :
 - la dispersion géographique des francophones, l'éloignement de certaines communautés et les difficultés économiques des régions où elles et ils habitent fragilisent ces populations;
 - et rendent difficile l'accès à des services de santé dans leur langue;
 - l'absence de connaissance du français chez la majorité des professionnels de la santé et l'incapacité des infrastructures de santé à desservir systématiquement les francophones dans leur langue constituent une barrière à l'obtention de services de qualité adaptés aux besoins et peuvent provoquer des délais, de mauvais diagnostics, des erreurs médicales et des suivis inadéquats ou inappropriés, en plus d'engendrer des coûts inutiles;
 - un manque chronique de données statistiques fiables, notamment sociosanitaires, fait obstacle au ciblage des besoins en matière de soins de santé primaire au sein des communautés francophones et acadienne et à la mesure des progrès;
 - la gestion centralisée des services de santé sur une base géographique (régionale, provinciale ou territoriale) a parfois pour effet, à des degrés variables, de diminuer l'offre de services de santé en français auprès des communautés vivant en situation minoritaire et amenuise l'implication des francophones dans la gouvernance des institutions qui doivent les desservir.

NOUS, les acteurs et actrices du milieu de la santé en français, **croions** que :

- 1 Une langue vivante c'est une langue pour vivre au quotidien tout au long de sa vie;
- 2 Le plein épanouissement des communautés francophones et acadienne permet à ses membres de participer activement à l'édification d'une société canadienne en santé, plus inclusive et prospère;
- 3 La vitalité des communautés nécessite un regard sur le bien-être global de l'individu, qui ne se limite pas aux interventions curatives, doit englober des activités de prévention et de promotion, s'appuyer sur une action concertée des principaux partenaires à l'égard des déterminants de la santé et permettre de saines habitudes de vie;
- 4 Une appropriation de la santé par les communautés est une étape essentielle à l'amélioration de l'état de santé individuel;
- 5 Les systèmes de santé au Canada doivent être adéquatement appuyés pour intégrer les dimensions culturelle et langagière aux soins prodigués et aux services offerts;
- 6 La santé doit être considérée dans son sens le plus large et vue comme une ressource essentielle pour la vitalité des communautés francophones minoritaires.

NOUS, les acteurs et actrices du milieu de la santé en français des communautés francophones et acadienne, qui souhaitons augmenter l'accès réel à des services et des programmes de santé en français, **nous engageons** à :

- 7 Placer l'individu au cœur des préoccupations en matière de santé en français, forger avec elle ou lui une relation fiable et de confiance, en le/la considérant comme un/e véritable partenaire de son bien-être et de sa santé, complice d'actions et de solutions;
- 8 Créer et augmenter les espaces de vie en français partout au pays afin que les communautés francophones et acadienne poursuivent leurs démarches vers une égalité réelle; que ces espaces de vie soient de véritables foyers reflétant le dynamisme et la diversité des communautés, soient des lieux privilégiés d'accueil et d'intégration;
- 9 Contrer les barrières d'accès, en faisant de l'innovation et de l'offre active des services et des programmes en français les moyens privilégiés pour assurer une prestation de services intégrés de qualité, sécuritaires, culturellement et linguistiquement adaptés;
- 10 Accroître le nombre de professionnels de la santé formés en français et soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements de travail stimulants qui favorisent leur croissance personnelle et leur développement professionnel en français;
- 11 Promouvoir, valoriser et diffuser la recherche et recueillir des données fiables sur les communautés francophones minoritaires, permettant de dresser des portraits de santé des communautés et de mieux planifier les services;
- 12 Mobiliser les partenaires gouvernementaux, éducatifs, professionnels et de services communautaires en faveur de stratégies concertées et adaptées aux réalités de la francophonie canadienne, de l'élaboration d'outils d'évaluation et de mécanismes appropriés de reddition de comptes, répondant aux besoins spécifiques des communautés;
- 13 Affirmer notre place à l'échelle internationale afin de faire connaître nos pratiques exemplaires au-delà de nos frontières, afin de tisser des liens avec d'autres communautés linguistiques minoritaires de par le monde et tirer le meilleur parti de ce qui s'accomplit ailleurs.